

LuBe_20.9_eleve

.

.

171/
7

1. Le code
2. Une chambre de bonne
3. La caution
4. Les charges
5. Les arrhes



Avec qui vous battre

Le chien de vos voisins hurle à la mort à longueur de journée. Chaque nuit, votre plancher vibre au rythme de la sono de la boîte de nuit d'à côté. Vous êtes à bout de nerfs, stressé par un tapage quotidien ? Sachez que vous avez des droits : la plupart des nuisances sonores sont en effet sanctionnées par la loi. Des associations s'occupent de la faire appliquer. Elles possèdent une grande expérience dans ce domaine. Elles savent quels sont les premiers responsables à contacter : le syndic d'un immeuble, la police ou la gendarmerie, le maire qui est garant de la tranquillité publique, ou le préfet. Si cela ne résout rien, l'affaire peut être portée devant les tribunaux. Le « bruiteur » risque une contravention, voire une condamnation pénale si son intention de nuire est prouvée, et devra éventuellement vous verser des dommages et intérêts.

